



# Le temps des Réalisations

Bulletin bilingue d'informations - N° 37 octobre 2016

Cabinet Civil de la Présidence de la République du Cameroun

Récépissé de déclaration N° 00000038 / RDDJ / J06 / BASC du 9 juillet 2012

Directeur de Publication : Martin BELINGA EBOUTOU



## Après la tragédie d'Eséka



## Paul BIYA reçoit Idriss DEBY ITNO



# Symphonie de fin de saison sportive

Le temps des  
Réalisations

Une publication du  
Cabinet Civil de la  
Présidence de la République

**Directeur de publication**  
Martin BELINGA EBOU TOU  
*Directeur du Cabinet Civil*

**Coordonnateur**  
Joseph LE, *Directeur Adjoint du Cabinet  
Civil, Chef de la Cellule de Communication*

**Conseiller à la rédaction**  
Oswald BABOKE, *Conseiller Technique*

**Rédacteurs en Chef**  
Nicolas AMAYENA, *Attaché*  
BANSI Victor SUYHANG, *Attaché*

**Contribution**  
Churchill EWUMBUE MONONO  
*Conseiller Technique*  
Salomon EHETH, *Chargé de Mission*  
Jean Lucien EWANGUE, *Attaché*  
Florent Guy ELA FOE, *Attaché*  
(*Secrétariat Général de la Présidence de  
la République*)  
George EWANE NGIDE (CRTV)

**Images**  
Elie NYAT SAF, ANDJONGO SEME,  
Victor YENE, SALIFOU CHIGHET

**Appui**  
Jeanne d'Arc OTAM, Médard NKODO  
NSOULOU, Joseph Bienvenu  
AMOUGOU MEYONG

**Infographie**  
Clarisse TCHIENOU

All these instruments and decrees  
are available on our website:  
[www.prc.cm](http://www.prc.cm)  
Civil Cabinet – Presidency of  
the Republic of Cameroon

Ne peut être vendu / Not to be sold

# Sommaire

## Visite du Président Idriss DEBY ITNO, Président en exercice de l'Union africaine

Après la tragédie survenue à Eséka le 21 octobre 2016, le Président Idriss DEBY ITNO a séjourné à Yaoundé les 28 et 29 octobre pour témoigner sa solidarité envers le peuple camerounais. « C'est dans le malheur, dit-on, que l'on reconnaît ses vrais amis... », a déclaré le Président Paul BIYA, appréciant le geste de son homologue du Tchad.

3-11



## Clôture de la saison sportive 2016 : symphonie nationale autour du Chef de l'Etat

Comme il est de tradition, le Chef de l'Etat a présidé le 30 octobre dernier au Stade Omnisports de Yaoundé, la finale de la Coupe du Cameroun de football, qui marque aussi la fin de la saison sportive. Occasion de communion exceptionnelle entre le Chef de l'Etat et le peuple camerounais, d'expression de l'unité et de la cohésion nationales.

12-19



## Les actes du Chef de l'Etat dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations

20-23

## Catastrophe ferroviaire d'Eséka Le réconfort du Président Idriss DEBY ITNO

Le Chef de l'Etat tchadien a effectué une visite au Cameroun du 28 au 29 octobre 2016 pour exprimer sa solidarité au Président de la République, S.E. Paul BIYA, et au peuple camerounais tout entier après le drame d'Eséka.

### Toast du Chef de l'Etat à l'occasion de la réception offerte en l'honneur du Président tchadien

Yaoundé, le 28 octobre 2016



**M**onsieur le Président de la République du Tchad et Cher Frère,

Mon Epouse et moi-même sommes heureux de vous accueillir, à nouveau, dans ce Palais, symbole de la nation camerounaise.

Aussitôt informé de la catastrophe ferroviaire survenue dans mon pays,

vous nous avez adressé les condoléances du peuple tchadien. Et à celles-ci, vous avez, en votre qualité de Président en exercice de l'Union Africaine, joint les condoléances des peuples africains.

Cette tragédie, cette catastrophe, cette épreuve a bouleversé le peuple camerounais tout entier. Tant de nos

compatriotes ont perdu la vie...Tant d'autres ont été blessés ...

En plus de votre message de condoléances, vous avez tenu à venir en personne aujourd'hui nous apporter le réconfort de votre amitié. Merci, Monsieur le Président et cher Frère. C'est dans le malheur, dit-on, que l'on reconnaît ses vrais amis...

Voilà pourquoi votre geste nous touche infiniment. Il ne nous surprend pas du reste, car nous sommes conscients de la profondeur, de la densité et de la solidité des liens qui nous unissent. Ces liens reposent sur des relations tissées, au cours de l'Histoire, entre deux peuples voisins qui ont beaucoup en commun.

Dans la période la plus récente, ces relations ont montré que, lorsque la sécurité, voire l'existence de nos pays était menacée, nous étions capables, ENSEMBLE, de faire front et de faire reculer l'ennemi commun.

Aujourd'hui, la sympathie et la compassion que vous êtes venu nous exprimer nous réchauffent le cœur. Au-delà, elles consolident, j'en suis sûr, notre commune détermination à développer encore plus nos relations dans tous les domaines.

Même si l'heure n'est pas, aujourd'hui, de parler des projets de coopération, j'ai la conviction, Monsieur le Président et cher Frère, que la solidarité naturelle qui existe entre le Tchad et le Cameroun sortira renforcée des épreuves auxquelles nous devons faire face.

Les condoléances ne ressuscitent pas le défunt. C'est vrai. Mais elles entretiennent, elles consolident et densifient la confiance entre ceux qui restent.

Cher Frère,

Merci encore du fond du cœur d'être venu.

Je vous invite maintenant à lever vos verres à l'amitié, à la solidarité entre le Tchad et le Cameroun.

## **Toast by the Head of State on the occasion of a dinner offered in honour of President Idriss DEBY ITNO**

**M**r President and Dear Brother,

My wife and I are happy to once again welcome you to this Palace, symbol of the Cameroonian nation.

Immediately you received news of the train disaster in my country, you extended to us the condolences of the Chadian people. In your capacity as current Chairperson of the African Union, you also extended the condolences of the peoples of Africa. This tragedy, this disaster, this trial has shocked the people of Cameroon as a whole. So many of our compatriots have lost their lives So many others have been injured...

In addition to your message of condolence, you have come today in person to bring us the comfort of your friendship. Thank you, Mr President and dear Brother.

It is said that it is in adversity that one recognizes his true friends ...

That is why we are profoundly moved by your gesture. Moreover, it is no surprise to us, as we are aware of the depth, density and solidity of the ties binding us. These ties are founded on relations established in the course of History between two neighbouring peoples who have a lot in common. More recently, thanks to these relations, we were able to stand TOGETHER and push back our common enemy when the security, and even the very existence, of our countries were threatened.

Today, the sympathy and compassion you have come to extend to us are heart-warming.

Beyond that, I am certain they strengthen our common determination to further develop our relations in all areas.

Although this is not the moment to discuss cooperation plans, I am convinced, Mr President and dear Brother, that the natural solidarity that exists between Chad and Cameroon will be strengthened by the trials we will have to face.

It is true condolences do not bring the dead back to life. They, however, nurture, consolidate and enhance trust among those who are still living.

Dear Brother,

Once again, thank you from the bottom of my heart for coming.

I now invite you to raise your glasses to friendship and solidarity between Chad and Cameroon.

## **Toast de S.E. Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Président en exercice de l'Union africaine**



**Monsieur le Président et cher frère PAUL,  
Madame la Première Dame,  
Chères sœurs, chers frères.**

J'éprouve une grande émotion en prenant la parole à l'occasion de ce dîner que nous offre mon frère le Président BIYA. Je suis profondément consterné par la perte de tant de vies humaines lors de la catastrophe ferroviaire survenue le vendredi dernier sur

l'axe Yaoundé-Douala. Et j'avoue, Monsieur le Président et Cher Frère, que je ne pouvais pas me contenter du message de condoléance que j'ai adressé au peuple camerounais et à vous-même.

La proximité géographique, les relations historiques et les liens fraternels entre nos deux pays me commandent le déplacement de Yaoundé pour partager les peines,

les souffrances et les afflictions que tout le peuple frère du Cameroun vit en ce moment.

J'ai une pensée pieuse pour ces frères et sœurs qui ont perdu leur vie. J'ai aussi une pensée pieuse pour votre compatriote WILLIAM ETEKE MBOUMOUA, ancien secrétaire général de l'OUA, décédé il y a trois jours.

Aussi voudrais-je nous inviter, à

observer une minute de silence en leur mémoire.

JE VOUS REMERCIE.

**Monsieur le Président et cher frère,**

Permettez-moi, de vous exprimer toute ma gratitude pour ce moment de convivialité et de communion. Je voudrais aussi témoigner ma reconnaissance au peuple camerounais, à vous-même et à votre Gouvernement pour l'accueil et les délicates attentions dont ma délégation et moi-même,

avons bénéficié depuis notre arrivée à Yaoundé.

Je mesure toute la charge fraternelle de cet accueil. Comme je le disais à l'instant, les peuples du Cameroun et du Tchad ont une communauté de destin. C'est pourquoi, nous devons œuvrer au quotidien et sans relâche au raffermissement et à la consolidation de cette relation séculaire.

A cet égard, je voudrais, de manière singulière, saluer la synergie d'action que nos deux

pays ont créés afin de combattre les terroristes de la secte BOKO HARAM qui nous ont causé tant de préjudices.

**Monsieur le Président,**

Je crois fermement que seul notre engagement commun nous permettra non seulement de faire face au terrorisme mais de relever tous les défis auxquels nos pays font face.

Merci mon cher frère PAUL pour l'accueil et ce moment de partage.



*Un moment de convivialité et de communion dans la tradition africaine...*



*... de partage aussi.*



*Une vue des personnalités au dîner de 20 couverts offert par le Couple Présidentiel en l'honneur du Président Idriss DEBY ITNO.*



*Les Présidents Paul BIYA et Idriss DEBY ITNO au Palais de l'Unité peu avant leur rencontre au sommet.*



*Le tête-à-tête entre les deux Chefs d'Etat, un instant privilégié pour passer en revue les principaux sujets d'intérêt commun et de renforcer l'amitié.*



Après le tête-à-tête, la Première Dame, Madame Chantal BIYA, a rejoint le Président de la République et son hôte.



Retrouailles amicales et fraternelles entre Paul BIYA et Idriss DEBY ITNO à l'atterrissage de l'aéronef présidentiel tchadien à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen dans l'après-midi du 28 octobre 2016.



*Bienvenue au Cameroun Monsieur le Président !*



*Exécution des hymnes nationaux du Cameroun et du Tchad.*



Les deux Chefs d'Etat répondant aux ovations de la foule à l'aéroport.



La communauté tchadienne en première ligne...

## Clôture de la saison sportive 2016

# Symphonie nationale autour du Chef de l'Etat



Avec la Fête Nationale du 20 mai, la cérémonie de clôture de la saison sportive constitue un moment de communion unique, exceptionnelle, entre le Président de la République et le peuple camerounais.

L'année 2016 n'a pas dérogé à cette tradition républicaine. Le Président Paul BIYA a tenu à partager cette expression de l'unité et de la cohésion nationales autour des valeurs du sport et de la culture. A l'occasion de la finale de la Coupe du Cameroun de football ayant opposé l'APEJES de Mfou à Bamboutos de Mbouda (2-0). Cette finale a eu lieu dans un contexte singulier marqué notamment, par la

catastrophe ferroviaire d'Eséka le 21 octobre 2016, et le début en novembre de la Coupe d'Afrique des Nations de football féminin que va accueillir le Cameroun. Occasion donc d'une part, de réaffirmer la solidarité nationale envers les victimes de la tragédie d'Eséka et, d'autre part, d'effectuer un test grandeur nature à la veille de cette CAN. Sur ce dernier aspect, on peut dire que le pari a été tenu. Les infrastructures sont prêtes et opérationnelles grâce à l'implication personnelle du Chef de l'Etat, à l'instar du Stade Omnisports de Yaoundé où s'est jouée cette finale de la Coupe du Cameroun.

A travers le spectacle baptisé : « *Gratitude du mouvement sportif au Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, pour l'organisation des CAN 2016 et 2019 et la marche triomphante vers l'émergence à l'horizon 2035* », offert avant la finale de football, on a noté une totale communion entre le Président Paul BIYA et les Camerounais, qui se sont particulièrement mobilisés. Une belle symphonie nationale.

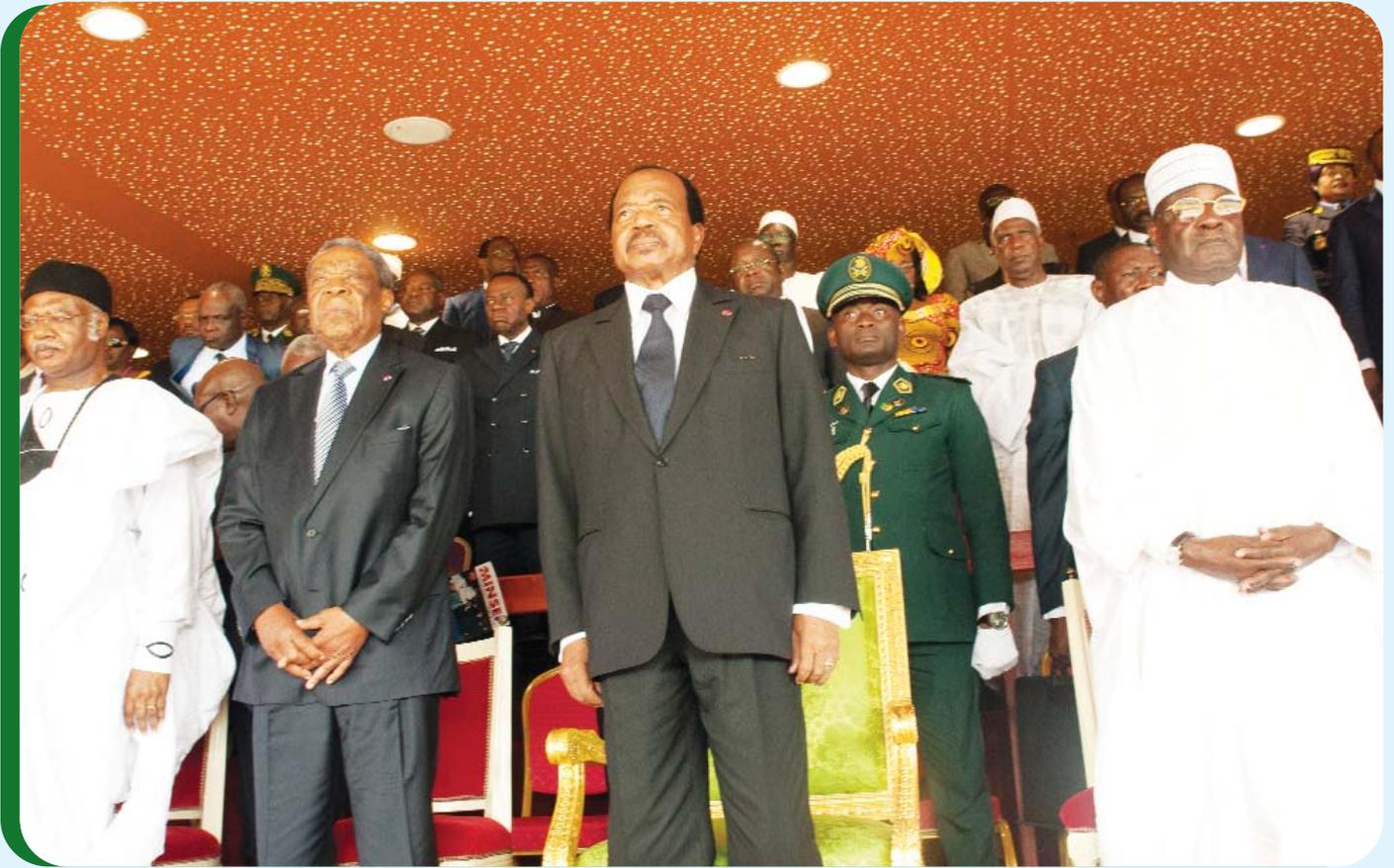
Comme à l'accoutumée, le Président de la République a remis des trophées aux athlètes et clubs vainqueurs de coupe dans les différentes disciplines sportives.



*Le Chef de l'Etat attentif au spectacle offert avant le match de football...*



*Un hymne à l'unité et à la joie, expression de la fierté d'un peuple heureux d'appartenir à un grand et beau pays, le Cameroun.*



*Eséka ...*



*: Le premier but d'APEJES de Mfou...*



*Le Premier Sportif Camerounais salue la prouesse technique.*



*Vive le Cameroun.*



*A la fin de la partie, le Chef de l'Etat félicitant les officiels et les joueurs...*



*Bamboutos de Mbouda, malgré la défaite, la joie d'avoir évolué devant le Chef de l'Etat.*



*APEJES de Mfou, encore plus heureux avec la médaille de vainqueur et...*



*le prestigieux trophée de la Coupe du Cameroun de football.*



*Les lauréats dans les autres disciplines sportives recevant leurs trophées des mains du Chef de l'Etat.*



*Félicitations !*



*Vive la jeunesse sportive.*



*Bravo !*

## Les actes du Chef de l'Etat dans les principaux pôles de la politique des Grandes Réalisations

Du 1er au 31 octobre 2016, le Président de la République a promulgué une (01) loi et signé 31 décrets et 62 arrêtés. Certains de ces textes sont répartis dans deux des quatre pôles de la politique des Grandes Réalisations.

### Pôle de la Gouvernance

#### Loi N°2016/011 du 27 octobre

**2016** modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2013/006 du 10 juin 2013 portant règlement intérieur du Sénat.

#### Décret N°2016/420 du 10 octobre

**2016** portant changement de corps d'un personnel Officier de l'armée de terre. « Caporal Chef Oko Petit Edinguele William à la Marine Nationale »

Décret N°2016/41921 du 22 octobre 2016 instituant une journée de deuil national.

#### Décret N°2016/422 du 24 octobre

**2016** portant attribution de la Médaille de la Vaillance à titre posthume. Force Mixte Multinationales : Caporal Ngafdigang Joseph, Soldat de 2e classe Bandolo Kong Clément Willy, Matelot de 2e classe Halilou Ismaël Benson. EMERGENCE 4 : soldat de 2e classe Etongue Armand Claude.

**Texte de citation** : « Déployés à la Force Mixte Multinationale et dans le cadre de l'Opération EMERGENCE 4 en cours dans la Région de l'Extrême-Nord, ces personnels ont courageusement sacrifié leurs vies en défendant notre Patrie, face aux attaques et actes terroristes menés par le groupe terroriste Boko Haram. Tombés sur le champs d'honneur les 14 et 23 juillet 2016, les 12 août et 1er octobre 2016 à Ardebedé,

*Walachi, Lalawai et Djibrila, ils ont par leur bravoure rempli avec honneur et fidélité leur haute mission de soldat et permis de préserver l'intégrité territoriale du Cameroun ».*

#### Décret N°2016/423 du 25 octobre

**2016** accordant une prolongation d'activité à un fonctionnaire. Monsieur Mbarga Bihina Valentin Joseph, Administrateur Civil Principal, de deux (02) ans, du 27 mai 2016 au 26 mai 2018.

#### Décret N°2016/424 du 25 octobre

**2016** portant création d'une Commission d'enquête sur l'accident ferroviaire survenu le 21 octobre 2016 à Eséka.

#### Décret N°2016/425 du 26 octobre

**2016** portant changement de dénomination et réorganisation de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications. L'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications en abrégé ENSPT devient l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication en abrégé SUP'PTIC.

#### Décret N°2016/426 du 26 octobre

**2016** portant réorganisation de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics.

#### Décret N°2016/427 du 26 octobre

**2016** portant réorganisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

#### Décret N°2016/428 du 27 octobre

**2016** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Vallini André, Secrétaire d'Etat français à la Coopération, au Développement et à la Francophonie.

#### Décret N°2016/429 du 27 octobre

**2016** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. S.E Christine Robichon, Ambassadrice de France.

#### Décret N°2016/430 du 27 octobre

**2016** portant promotion ou nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur.

#### Décret N°2016/431 du 27 octobre

**2016** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Mengot Victor Arrey Nkongho, Ministre Chargé de Mission à la Présidence de la République à Yaoundé.

#### Décret N°2016/432 du 27 octobre

**2016** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. Monsieur Mendouga Georges, Chef de Bureau Principal des Douanes de l'aéroport International de Yaounde Nsimalen.

#### Décret N°2016/433 du 27 octobre

**2016** portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur. « Monsieur Moni Bile Adolphe, artiste musicien.

#### Décret N°2016/434 du 27 octobre

**2016** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Nguiamba Magloire Emile, membre du Comité de Coordination de la CONAC.

**Décret N°2016/435 du 27 octobre 2016** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Alloule Créscence, ancienne présidente de la Section départementale OFRDPC du Haut-Nyong à Abong-Mbang.

**Décret N°2016/436 du 27 octobre 2016** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Monseigneur Owono Mimboe Jérôme, Evêque Emérite du Diocèse d'Obala.

**Décret N°2016/437 du 27 octobre 2016** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Fotso André, Président du GICAM.

**Décret N°2016/438 du 27 octobre 2016** portant promotion à titre posthume dans l'Ordre de la Valeur. Feu Etoundi Oyono Emmanuel, Directeur Général du Port Autonome de Douala.

**Décret N°2016/440 du 27 octobre 2016** portant intégration de Monsieur Ngouyamsa Mefire Marcel Bruce dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur. Intégré dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur, au grade de Chargé de Cours de 2e classe 1ere échelon (indice 715).

**Décret N°2016/441 du 28 octobre 2016** portant intégration et promotion de Monsieur Nsangou Mama Bruce dans le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur. Promu au grade de Maître de Conférences de 2e classe 6e échelon (indice 1115).

**Décret N°2016/442 du 28 octobre 2016** portant intégration et promotion de Monsieur Fotso dans

le corps des personnels de l'Enseignement Supérieur. Promu au grade de Maître de Conférences de 2e classe 6e échelon (indice 1115).

**Arrêté N°0827/CAB/PR du 17 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement d'échelon de Monsieur Kamdem Kuate Vincent de Paul (Mle 606 113-E), Inspecteur de Police Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la Police (fait commis le 19 janvier 2015). (ramené immédiatement au 1er échelon, indice 415 du même grade).

**Arrêté N° 0828/CAB/PR du 17 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Nkili Etoundi Dieudonné Thierry (Mle 606 184-K), Inspecteur de Police Principal. Faute contre l'honneur, le devoir et la probité (fait commis dans la nuit du 03 au 04 mars 2015). (ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2e grade, 4e échelon indice 385).

**Arrêté N°0829/CAB/PR du 17 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Yadji Madi (Mle 571 084-V), Inspecteur de Police Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la Police (fait commis le 13 mars 2015) ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

**Arrêté N° 0830/CAB/PR du 17 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Abondo Petit Martin (Mle 606 939-N), Inspecteur de Police Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la Police (fait commis le 13 mars 2015) ; (ramené

immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2e grade, 4e échelon, indice 385).

**Arrêté N° 0831/CAB/PR du 17 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Temga (Mle 369 924-N), Inspecteur de Police Principal. Ebriété en service, réflexions déplacées envers un supérieur et manquement à la subordination hiérarchique (fait commis le 24 décembre 2014) ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2e grade, 4e échelon, indice 385.

**Arrêté N° 0832/CAB/PR du 17 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ashime Remond Ndakwe (Mle 606 730-C), Inspecteur de Police de 2e grade. Compromission portant atteinte à la considération de la Police (fait commis courant janvier et février 2015) ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 1er grade, 4e échelon, indice 335.

**Arrêté N° 0833/CAB/PR du 17 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Madame Gamnje Julita Kila (Mle 169 414-F), Inspecteur de Police Principal. Indélicatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la police par falsification des documents et rétention sans droit des biens d'un tiers (fait commis courant 2013) ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2e grade, 4e échelon, indice 385.

**Arrêté N° 0844/CAB/PR du 24 octobre 2016** portant détachement de Monsieur Mbilla Tebga Armand

Roland (Mle 595 215-D) Gardien de la Paix Principal. Mis en détachement auprès de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA).

**Arrêté N° 0846/CAB/PR du 24 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Tchapda Nana Clovis (Mle 597 514-Z), Inspecteur de Police de 1er grade. Violation des consignes et indécatesse portant atteinte à la considération de la Police (faits commis dans la nuit du 02 au 03 janvier 2015) ; ne peut avancer avant cinq (05) ans).

**Arrêté N° 0851/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ondoua Vincent Marcelin (Mle 598 351-K), Gardien de la Paix Principal. Violation des consignes et indécatesse portant atteinte à la considération de la police (faits commis dans la nuit du 02 au 03 janvier 2015) ; ramené immédiatement au grade de Gardien de la Paix de 2e grade, 3e échelon, indice 265.

**Arrêté N° 0852/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Moupain Issa (Mle 525 953-V), Officier de Police de 1er grade. Non respect de consignes et compromission portant atteinte à la considération de la Police par extorsion de fonds aux usagers de la voix publique (faits commis le 02 août 2015) ; ne peut avancer avant cinq (05) ans.

**Arrêté N° 0853/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Elanga Joseph Bertrand Michel

(Mle 598 192-N), Gardien de la Paix Principal. Manquements aux consignes et compromission portant atteinte à la considération de la police (faits commis courant novembre 2014) ; ramené immédiatement au grade de Gardien de la Paix de 2e grade, 3e échelon, indice 265.

**Arrêté N° 0854/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Kabena Ebode Martin (Mle 596 224-Y), Gardien de la Paix Principal. Manquements aux consignes et port d'une arme de service (fait commis le 21 novembre 2014) ; ramené immédiatement au grade de Gardien de la Paix de 2e grade, 3e échelon, indice 265.

**Arrêté N° 0855/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Zende Jean Marie (Mle 587 418-R), Inspecteur de Police de 2e grade. Abandon de poste (fait constaté le 26 novembre 2014) ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de 1er grade, 4e échelon, indice 335.

**Arrêté N° 0856/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Ekotto Jules Arnaud Franck (Mle 608 084-T), Inspecteur de Police Principal. Négligence grave ayant favorisé l'évasion d'un gardé à vue (fait commis le 19 décembre 2014) ; ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2e grade, 4e échelon, indice 385.

**Arrêté N° 0857/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Moampous Zol (Mle 357 509-W),

Inspecteur de Police Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la police (fait commis le 10 octobre 2014) ; (ramené immédiatement au grade d'Inspecteur de Police de 2e grade, 4e échelon, indice 385).

**Arrêté N° 0858/CAB/PR du 25 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Belinga Gaspard Fabrice (Mle 595 840-M), Gardien de la Paix Principal. Indécatesse portant atteinte à la considération de la police (fait commis courant 2012) ; ramené immédiatement au grade de Gardien de la Paix de 2e grade, 2e échelon, indice 290.

**Arrêté N° 0859/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Owona Mimboe François Xavier (Mle 607 191-M), Inspecteur de Police Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la police (fait commis le 03 décembre 2013).

**Arrêté N° 0860/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Koh Thomas Valentin (Mle 607 695-A), Inspecteur de Police Principal. Violation de consignes, patrouille non prescrite, retrait indu et rétention abusive des pièces des usagers et compromission portant atteinte à la considération de la police (fait commis le 20 juillet 2013).

**Arrêté N° 0861/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Eko'o Jacques Francis (Mle 600 250-C), Gardien de la Paix de 1er grade. Perte par négligence de munitions de service (fait commis le 10 mars 2014).

**Arrêté N° 0862/CAB/PR du 25**

**octobre 2016** portant révocation de Monsieur Onana Onana Noël Modeste (Mle 598 272-D), Inspecteur de Police de 1er grade. Compromission portant atteinte à la considération de la police (fait commis le 03 décembre 2013).

**Arrêté N° 0863/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Obasse Elvis Motoko (Mle 597 802-M), Gardien de la Paix Principal. Indélicatesse portant atteinte à la considération de la Police par détournement de dépôt (fait commis courant juillet 2011).

**Arrêté N° 0864/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Toukam Daco David (Mle 149 255-Y), Officier de Police Principal. Compromission portant atteinte à la considération de la police (fait commis courant 2009).

**Arrêté N° 0865/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Elougou Zang Bruno (Mle 598 300-X Inspecteur de Police de 1er grade. Manquement aux consignes, faute contre l'honneur le devoir et la probité (fait commis dans la nuit du 06 au 07 août 2014).

**Arrêté N° 0866/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Ndoukol Beyaka Henri (Mle 168 138-M), Inspecteur de Police de 2e grade. Abandon répétés de poste» (faits constatés les 03 février et 30 avril 2015).

**Arrêté N° 0867/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Mendo'o Mendo'o Fraid (Mle 596 622-M), Gardien de la Paix Principal. Absences injustifiées et répétées en service, insubordination et abandon d'un service commandé (fait courant

2014 et 2015).

**Arrêté N° 0868/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Ousmanou (Mle 597 285-U), Gardien de la Paix Principal. Abandon de poste (fait constaté le 15 octobre 2014).

**Arrêté N° 0869/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Mama Marcel Marie II (Mle 596 923-M), Inspecteur de Police de 1er grade. Compromission portant atteinte à la considération de la Police par complicité d'extorsion des fonds aux usagers de la voie publique (fait commis le 1er avril 2014).

**Arrêté N° 0870/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Eyanga Martin (Mle 606 748-Y), Inspecteur de Police Principal. Abandon de poste (fait constaté le 03 février 2015).

**Arrêté N° 0871/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Monsieur Boukar Mohamed Oussoumanou (Mle 596 454-S), Gardien de la Paix Principal. Indélicatesse portant atteinte à la considération de la Police par complicité d'extorsion de fonds à un tiers (fait commis courant 2016).

**Arrêté N° 0872/CAB/PR du 25 octobre 2016** portant révocation de Madame Obam Suzie Sandra (Mle 597 756-F Inspecteur de Police de 1er grade. Abandon de poste (fait constaté le 21 mars 2015).

**Arrêté N° 0873/CAB/PR du 26 octobre 2016** portant nomination du chef de secrétariat particulier du Directeur Général de la Recherche Extérieure. Madame Manga Irène Sylvie, épouse

Andang Nkoulou, précédemment chargé d'études assistante au Cabinet du Directeur Général de la Recherche Extérieure.

**Arrêté N° 0874/CAB/PR du 26 octobre 2016** infligeant la sanction d'abaissement de grade à Monsieur Emati Ndongo Blaise (Mle 598 367-D), Gardien de la Paix Principal. Manquements aux consignes et à la subordination hiérarchique (fait commis courant novembre 2014) ; ramené immédiatement au grade de Gardien de la paix de 2e grade, 3e échelon, indice 265.

**Arrêté N° 0884/CAB/PR du 31 octobre 2016** portant licenciement de Monsieur Dan Hatine Abdoulaye Alhadji (Mle 596 106-T), Gardien de la Paix Principal et lui allouant une indemnité de licenciement. Insuffisance professionnelle résultant de son incapacité à lire et à écrire.

### **Pôle industriel de production et de transformation**

**Décret N°2016/419 du 07 octobre 2016** habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Africaine de Développement (BAD), un accord de prêt d'un montant de 89,291 millions d'euros, soit environ 58 571 000 000 de francs CFA, pour le financement partiel du projet de développement des chaînes de valeurs agricoles.



*APEJES de Mfou, vainqueur de la Coupe du Cameroun de football 2016.*